

Services d'inspection technique

INFORMATION SUR LES PERMIS ET LES LICENCES À L'INTENTION DES PROPRIÉTAIRES



- ▶ Installations électriques
- ▶ Installations de gaz
- ▶ Installations de plomberie

Qui nous sommes

La Direction des services d'inspection technique est responsable de la réglementation concernant la conception, la fabrication, la mise en place et le fonctionnement sécuritaires d'installations électriques, de plomberie, de gaz propane, de gaz naturel, de gaz à usage médical, de chaudières, d'appareils à pression, d'appareils élévateurs et de manèges. La Direction se charge également d'approuver les plans et d'effectuer des inspections relatives à la sécurité et à la prévention des incendies.

La Direction veille à ce que les codes et les normes soient maintenus à jour et que les inspecteurs mettent en application l'ensemble des codes, des lois et des règlements qui correspondent à chaque composante du programme.

La Direction des services d'inspection technique s'occupe aussi de l'administration des examens des ingénieurs spécialisés en force motrice, des examens en matière de gaz et des épreuves générale et spéciale de qualification pour soudeurs.

Des permis et des licences sont émis pour les installations et les appareils suivants :

- ▶ chaudières et appareils à pression
- ▶ installations électriques
- ▶ ascenseurs
- ▶ installations de gaz
- ▶ installations de plomberie

Pour obtenir plus de renseignements sur les produits et les services de la Direction des services d'inspection technique, visitez notre site Web à l'adresse www.gnb.ca

Quand et pourquoi un permis est nécessaire

Un permis est accordé seulement à un entrepreneur qui est titulaire d'une licence émise par la Direction des services d'inspection technique du ministère de la Sécurité publique. Les licences détenues par l'entrepreneur et les employés travaillant sous sa direction attestent que ces derniers ont les compétences nécessaires pour travailler dans leurs domaines respectifs.

Les permis doivent avoir été obtenus avant le début des travaux et sont disponibles auprès de tout bureau de la Direction des Services d'inspection technique.

Il faut obtenir un permis d'installation électrique pour:

- ▶ toute nouvelle construction, tout ajout ou toute rénovation comprenant des installations électriques
- ▶ l'installation de fils souterrains pour des appareils d'éclairage extérieur fixés à des poteaux, à des abris ou à des garages
- ▶ l'installation d'une piscine creusée ou d'une grande piscine hors terre

Un permis d'installation électrique n'est pas nécessaire pour:

- ▶ la réparation ou l'installation d'un seul circuit pour alimenter jusqu'à dix prises ou pour une cuisinière, une surface de cuisson, un four, un chauffe-eau ou une sècheuse de linge; par contre, l'installation doit être effectuée par un électricien licencié.

REMARQUE : Avant qu'un permis ne soit émis pour l'installation permanente de fils électriques, vous devez obtenir un permis de construction ou une dispense de l'autorité pertinente de votre région.



Services d'inspection technique

Où nous trouver



Il faut obtenir un permis d'installation de gaz pour:

- ▶ le montage de toute nouvelle installation de gaz ou toute modification ou conversion d'une installation existante et tout ajout à une telle installation
- ▶ l'installation ou le remplacement d'appareils comme :
 - un foyer
 - une fournaise
 - une cuisinière
 - une sècheuse de linge

Il faut obtenir un permis d'installation de plomberie pour:

- ▶ toute nouvelle construction, tout ajout ou toute rénovation comprenant des installations de plomberie
- ▶ l'installation d'appareils qui empêchent un refoulement dans le système d'approvisionnement en eau ou dans l'avaloir et les conduits d'évacuation des égouts
- ▶ l'installation et le remplacement d'appareils comme les chauffe-eau et les adoucisseurs d'eau



Un permis d'installation de plomberie n'est pas nécessaire pour:

- ▶ remplacer ou réparer un appareil sanitaire, un robinet vanne ou un robinet, à condition de ne pas apporter de changement à la tuyauterie;
- ▶ déboucher un conduit
- ▶ réparer une fuite, à condition de ne pas - apporter de changement à la tuyauterie
- ▶ installer un dispositif anti-vide pour le raccordement de tuyau sur les robinets extérieurs (pour les tuyaux d'arrosage)

REMARQUE : *Tout dispositif anti-vide pour le raccordement de tuyau doit être conforme à la norme pertinente de la CSA. Pour obtenir plus de renseignements sur les marques d'homologation, veuillez communiquer avec l'un de nos bureaux régionaux ou consulter notre site Web*

Bathurst
360, rue St-George
E3A 1B9

Téléphone : 547-2087
Télécopieur : 547-2910

Campbellton
113, rue Roseberry
4^{ième} Plancher
E3N 2G6

Téléphone : 789-2338
Télécopieur : 789-2415

Edmundston
Carrefour Assomption
121, rue Église
E3V 1J9

Téléphone : 735-2080
Télécopieur : 735-2001

Fredericton
495 A, rue Prospect
E3B 9M4

Téléphone : 453-2740
Télécopieur : 444-4473

Miramichi
1780, rue Water
Pièce 204
E1N 1B6

Téléphone : 778-6066
Télécopieur : 778-6095

Moncton
414, rue Collishaw
E1C 3C7

Téléphone : 856-2320
Télécopieur : 856-2394

Saint-Jean
8, rue Castle
E2L 3B8

Téléphone : 658-2510
Télécopieur : 658-3075

Woodstock
Édifice Dimmock, Unité 1
111 rue Chapel
E7M 1G6

Téléphone : 325-4989
Télécopieur : 325-4454

Pourquoi vous devez retenir les services d'un entrepreneur titulaire d'une licence

Les entrepreneurs titulaires d'une licence sont au courant des codes, des lois et des règlements en vigueur afin d'assurer que le travail est accompli correctement et en toute sécurité.



L'équipement et les matériaux utilisés par les professionnels de l'industrie doivent être certifiés par un organisme d'accréditation reconnu par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Il est toujours recommandé de vous assurer que l'entrepreneur détient une licence valide. Vous pourriez aussi vous renseigner sur sa police d'assurance responsabilité et demander des références. Votre sécurité et votre protection en seront rehaussées si vous vous assurez d'avance que les permis nécessaires ont été obtenus. Ces quelques efforts déployés avant le début des travaux vous permettront d'éviter des problèmes à l'avenir.

Droits

Les droits et les conditions varient – Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le bureau de la Direction des services d'inspection technique de votre région.

